



## Municipalité de Saint-Boniface

---

Saint-Boniface, 17 octobre 2022

### **Communiqué de presse**

#### **Pour diffusion immédiate**

#### **Objet : Limitation de poids sur la structure du pont du Lac-des-Îles**

À la suite d'inspections effectuées par le Ministère des Transports du Québec (MTQ) au niveau de la structure du pont du Lac-des-Îles, ce dernier se voit dans l'obligation d'imposer une restriction quant à la limite de charge permise sur cet ouvrage. À compter d'aujourd'hui, aucun véhicule d'un poids supérieur à cinq (5) tonnes ne pourra circuler sur ce pont et ce, pour une durée indéterminée. La structure demeure sécuritaire pour tous les véhicules d'un poids de cinq (5) tonnes et moins.

La Municipalité de Saint-Boniface est consciente des répercussions importantes de ces limitations et travaille en étroite collaboration avec le MTQ afin de régler la situation. Différentes procédures suivront pour le transport scolaire ainsi que la collecte des matières résiduelles. En ce qui concerne les services d'urgence, ils ne sont pas assujettis à ces limitations.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration.

-30-

Patrick Richard  
Directeur des loisirs, des communications et de la vie communautaire  
[dirloisirs@ville.saint-boniface.ca](mailto:dirloisirs@ville.saint-boniface.ca)  
819-535-3811 # 3106